



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 22/2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC, (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO, M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Joseph MARCO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Budget primitif 2017 – Adoption

Mme Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, expose au Conseil municipal :

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2017, s'est tenu le débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions combinées des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales.

Par suite il est détaillé le budget primitif de la commune par chapitre pour l'exercice 2017 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Charges à caractère général	1 203 300,00 €
Chapitre 012 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Charges de personnel et frais assimilés	2 858 500,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 22/2017****Objet : Finances – Budget primitif 2017 – Adoption.**

Chapitre 014 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Atténuations de produits	584 033,23 €
Chapitre 023 Votes : 29 Pour : 23 Contre : 6 Abstention : 0	Virement à la section d'investissement	495 000,00 €
Chapitre 042 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Opérations d'ordres de transfert entre sections	182 372,99 €
Chapitre 65 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Autres charges de gestion courante	611 263,03 €
Chapitre 66 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Charges financières	158 000,00 €
Chapitre 67 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Charges exceptionnelles	7 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 099 469,25 €

Chapitre 002 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Résultat de fonctionnement reporté	350 901,25 €
Chapitre 013 Votes : 29 Pour : 23 Contre : 6 Abstention : 0	Atténuations de charges	85 000,00 €
Chapitre 042 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Opérations d'ordres de transfert entre sections	215 000,00 €
Chapitre 70 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Produits des services et du domaine	323 200,00 €
Chapitre 73 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Impôts et taxes	3 578 168,00 €

Chapitre 74 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Dotations et participations	1 386 200,00 €
Chapitre 75 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Autres produits de gestion courante	155 000,00 €
Chapitre 77 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Produits exceptionnels	6 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 099 469,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Opérations d'ordres de transfert entre sections	215 000,00 €
Chapitre 10 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Dotations fonds divers et réserves	15 000,00 €
Chapitre 16 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Emprunts et dettes assimilées	2 486 751,33 €
Chapitre 020 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €
Chapitre 21 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Immobilisations corporelles	765 710,82 €
Chapitre 23 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Immobilisations en cours	2 549 363,30 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 038 825,45 €

Chapitre 001 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Solde d'exécution reporté	730 534,99 €
--	---------------------------	--------------

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 22/2017

Objet : Finances – Budget primitif 2017 – Adoption.

Chapitre 021 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Virement de la section de fonctionnement	495 000,00 €
Chapitre 024 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Cession de terrains	3 430 000,00 €
Chapitre 040 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Opérations d'ordres de transfert entre sections	182 372,99 €
Chapitre 10 Votes : 28 Pour : 22 Contre : 6 Abstention : 1	Dotations fonds divers et réserves	466 248,23 €
Chapitre 13 Votes : 29 Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 0	Subventions d'investissement	734 669,24 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 038 825,45 €

CUMUL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 12 138 294,70 €

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 24 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- APPROUVE le budget primitif 2017 du budget général ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 22

Contre : 7 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE-BLOCK, M. Bernard PRIOU, M. Jean-Marie POURTIER).

Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2017.
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN